

PRIX DES MEDICAMENTS

Le prix des **médicaments remboursables** est réglementé.

Le prix des **médicaments non-remboursables** est libre.

Dans le cas où aucune vignette n'est apposée sur le conditionnement, le prix et les modalités de remboursement du médicament sont accessibles sur le site internet :

www.medicaments.gouv.fr

N'hésitez pas à interroger votre pharmacien.